Visite à mon fils majeur chez son père

Par Pitouparc

Bonjour,
Mon fils doit se faire opérer le 14 avril. Je lui ai dit que j'aimerais pouvoir le voir après l'intervention et que s'il avait besoin de moi, je pouvais me rendre disponible. Il vit chez son père et aura 30 ans le 4 mai. Il travaille et c'est son père qui les empêche de vivre de leurs propres ailes lui et son frère. J'ai quitté mon mari alors qu'ils avaient respectivement 21 et 24 ans.
La réponse de mon fils fut la suivante : papa ne souhaite pas que tu viennes à la maison parce que sa copine y est souvent.
Dans quelle mesure a t il le droit de m'interdire de voir mon fils sachant qu'il ne pourra lui se déplacer suite à cette intervention ?
Je demande juste à le voir un quart d'heure !
Merci pour votre aide.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Votre fils est majeur, votre ex est chez lui, vous n'avez aucun droit de venir chez eux si personne ne vous en donne l'autorisation .

Donc d'ici le 14 Avril vous avez tout loisir de voir votre fils ailleurs s'il le souhaite .

Votre fils est majeur (bis) il fait ce qu'il veut : il peut vivre chez son père (ou pas) à 30 ans, ce qui n'est pas rare et a quelques avantages .

Vous pouvez lui proposer qu'il passe sa convalescence chez vous , il acceptera , ou pas .

Par yapasdequoi

Bonjour
Le père a le droit de vous refuser de venir chez lui.
Votre fils est majeur et lui aussi prend ses décisions.
Vous pourrez lui téléphoner pour prendre de ses nouvelles.

Par Pitouparc

C'est bien triste.

Par yapasdequoi

Pour vous consoler (?) imaginez la situation inverse...

Par Pitouparc

En ce qui me concerne je n'aurai jamais empêcher son père de le voir surtout dans cette situation.
Donc l'inverse je ne peux l'envisager.
Et cela fait maintenant 8 ans que cela dure alors que je suis partie pour me protéger et que mes enfants avaient 21 et

24 ans. J'avais tout organisé pour le 2eme, il partait en internat et pour l'aîné on avait commencé à chercher un logement mais son père à d'un seul coup refuser qu'il parte de chez lui.
Je lui ai proposé de venir chez moi mais il a refusé car je ne pouvais lui offrir une maison de 300 m2.
Je me suis toujours occupée de mes enfants et lors de la vie maritale bien plus que leur père qui préférait aller voir ailleurs si l'herbe était plus verte.
Donc oui je suis très triste et j'ai bien du mal à avaler la pilule.

Par yapasdequoi

Dès lors que votre fils est majeur, il choisit son lieu de résidence, c'est sa décision.
Les difficultés de relations entre vous et lui ne relèvent pas d'une réponse juridique.

Par kang74

Vos enfants sont majeurs , ils ont les liens qu'ils veulent avec vous .
Il n'y a pas de cadre juridique pour obliger une personne à avoir des liens avec une autre, il y a simplement une obligation alimentaire réciproque qui nait de la filiation .

Par de là, votre ex mari n'est pas responsable du comportement de vos enfants et des liens qu'ils veulent avoir avec vous : s'ils veulent vous voir,il y a des solutions comme venir chez vous ou vous voir ailleurs que leur père .

Ce serait vous mentir à vous même que d'imputer la responsabilité des relations que vous avez avec eux au seul fait que leur père ne souhaite pas votre présence chez eux , lui et sa compagne .

Par Isadore

Bonjour,

Je suis du même avis que les autres : le problème n'est pas que le père refuse de vous laisser voir votre fils, mais que votre fils refuse de vous voir. Légalement, votre fils aurait pu vous autoriser l'accès à ce qui est aussi son domicile, au risque que son père le prenne mal et cesse de l'héberger.

Il préfère rester habiter chez son père et ne pas recevoir votre visite, c'est son choix et malheureusement vous ne pouvez rien y faire.